

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU,

-----

**B.01**

**Construction d'un Terrain Synthétique sur la Plaine des Sports de Michelon  
Demande de subventions**

La Ville de Marmande a toujours eu la volonté, le désir et la vocation de soutenir, d'encourager et de développer la pratique sportive de ses habitants, des scolaires et des clubs sportifs.

A ce titre, le patrimoine sportif joue un rôle majeur et essentiel quant à la qualité de vie, et la commune se doit de mettre à disposition des utilisateurs et des pratiquants des outils adaptés, performants, répondant parfaitement aux besoins de ces derniers.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique de modernisation de ses équipements sportifs (la piste d'athlétisme synthétique du stade Georges Dartailh, le boulodrome CESA déjà réalisés), la Ville de Marmande, envisage la construction d'un terrain synthétique sur la Plaine des Sports de Michelon.

Cet équipement sera avant tout majoritairement utilisé par le club FCM 47 avec ses 421 licenciés (club de football n°1 en Lot et Garonne), mais aussi par les collégiens et lycéens des différents établissements scolaires de la commune, le CFA, et les enfants / adolescents du quartier prioritaire « Baylac-la Gravette » (en relation avec la Maison des Marmandais).

Il sera prioritairement dédié à la formation, au développement, au perfectionnement, mais aussi à l'organisation des tournois, et des compétitions notamment chez les catégories de jeunes et féminines (jusqu'à la catégorie Régionale R2).

Ce terrain synthétique permettra une pratique continue des entraînements, sans interruption prolongée due aux intempéries, et un développement permanent des apprentissages pédagogiques et techniques.

Par ailleurs, au-delà des conditions climatiques évoquées plus haut, la pratique footballistique s'effectuera sur une surface totalement plane, avec un confort de jeu inégalable et optimal.

Le Lot et Garonne, avec la Creuse fait partie des 2 départements ou territoires les plus carencés en matière de terrains synthétiques sur la Nouvelle Aquitaine. Mis à part sur Agen (2 terrains), aucun autre équipement de ce type n'est opérationnel sur le département 47.

### **1 - Pourquoi un tel équipement sera véritablement un atout majeur sur le marmandais ?**

Quelle est la nécessité pour notre territoire d'avoir un terrain synthétique ?

Quels avantages ?

- ✎ Un outil de formation de grande qualité qui facilitera l'éveil des jeunes footballeurs (accueil dès l'âge de 5 ans)
- ✎ Un outil de formation qui permettra une pratique plus soutenue et intensive (7 fois plus d'heures de pratique que sur un terrain enherbé)
- ✎ Un outil de développement très important pour l'école de football féminine, avec ses différentes sections filles (U8-U11 mais aussi U14-U17) et ce dès 2019 !
- ✎ Un outil de perfectionnement privilégié pour des séances régulières spécifiques (entraînements par poste : gardiens de buts, attaquants, défenseurs...)
- ✎ Un outil d'intégration qui facilitera le lien social, la cohésion sociale, une égalité d'accès à la pratique sportive et aux équipements sportifs de grande qualité
- ✎ Un outil qui promouvra le développement du sport scolaire (collèges, lycées, sections sportives).

### **2 – Le descriptif du projet et la nature des travaux**

Le projet sera de transformer un terrain enherbé déjà existant sur la Plaine des Sports de Michelin, et de le remplacer par la construction d'un terrain en gazon synthétique de 105 m sur 68 m (Réf : norme NF P 90 112).

Celui-ci sera homologué par la Fédération Française de Football (niveau 5), avec des buts à 11, des buts à 8 rabattables pour 2 terrains transversaux, une main courante grillagée, des pare-balls, des accès joueurs/staffs/arbitres et engins d'entretien, des portillons, des abords de circulation, et un éclairage sportif de niveau 5 (Fédération Française de Football).

Concernant les tracés de jeu, ils permettront la pratique du football à 11 mais aussi à 8 en travers de l'aire de jeux.

### **3 – La nature du partenariat avec les usagers potentiels (clubs, établissements scolaires.....)**

Le projet « Terrain synthétique Michelin » a d'ores et déjà reçu le soutien de plusieurs établissements scolaires locaux :

- Le Lycée Val de Garonne de Marmande avec 1 550 élèves
- Le Collège de la Cité Scolaire de Marmande avec 700 élèves
- La Cité de la Formation de Marmande avec ses apprentis (formation CAP et Bac Pro, environ 180 jeunes concernés).

Le club « FCM 47 » est également en train de répondre à une sollicitation d'un établissement scolaire privé de plus de 500 élèves (Lycée Privé Notre Dame de la Compassion) qui souhaite mettre en place à moyen terme une section « sport-étude Football » avec internat.

#### **4 – La possible fréquentation de l'équipement**

☞ Les Lycées, Collège, CFA, Écoles primaires :

- ✓ Le Lycée Val de Garonne de Marmande, qui est à seulement 1 000 mètres du complexe Michelin, s'engage à utiliser l'équipement sur 5 créneaux de 4 h au minimum par semaine soit 20 heures par semaine
- ✓ Le Collège de la Cité Scolaire de Marmande, qui est également à 1 000 mètres du complexe Michelin, pourra aussi l'utiliser en moyenne 10 heures par semaine
- ✓ Le Centre de Formation des Apprentis de Marmande, qui est à environ 2 500 mètres du complexe Michelin, souhaite privilégier la période de novembre à mars pour l'utilisation de cet équipement avec un volume horaire annuel avoisinant les 100 heures au total
- ✓ Les écoles primaires marmandaises qui, dans le cadre des activités périscolaires TAP pourront utiliser l'équipement, principalement entre 16 heures et 18 heures.

☞ Autres :

- ✓ L'accueil de Loisirs Val de Garonne Agglomération, qui est à seulement 500 mètres du complexe Michelin, pourra mettre en place des activités footballistiques durant les vacances scolaires à destination des 650 enfants qui composent l'effectif
- ✓ Le Service des Sports de la Ville de Marmande pourra également proposer des séances d'activités sportives diverses et variées sur un terrain praticable par tous les temps, dans le cadre des Tickets Loisirs (300 enfants concernés pendant les vacances scolaires).

En parallèle, afin de mener à bien ce projet, une maîtrise d'œuvre complète a été choisie pour un montant de 24 552 € TTC avec les missions suivantes : AVP – PRO – ACT - VISA DET – OPC – AOR.

Il s'agit du bureau d'études « WOODSTOCK PAYSAGE » basé à Toulouse, spécialiste des terrains de sport et des aménagements paysagers. Cette société est dirigée par Monsieur Maxime THOMAS.

Par conséquent, il est donc proposé au Conseil Municipal de demander un accompagnement financier auprès du CNDS (Centre National de Développement du Sport) mais aussi auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Ci-dessous le tableau de financement prévisionnel :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HT)**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux préparatoires Terrassements	83 675.00 €	Subvention auprès de l'Etat	100 000.00 €
Maçonnerie/Drainage	42 199.00 €		
Structure	73 858.00 €	Subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine	150 000.00 €
Gazon synthétique	273 398.00 €		
Clôtures – Main courante	41 270.00 €	Subvention auprès de la Fédération Française Football et Ligue de Football Nouvelle Aquitaine	150 000.00 €
Equipements Sportifs	22 810.00 €		
Eclairage	100 000.00 €	Autofinancement du Maître d'ouvrage	262 077.00 €
Trottoirs en béton bitumineux	21 867.00 €		
Reprise des Abords	3 000.00€		

<b>Total des Dépenses HT</b>	<b>662 077.00 €</b>	<b>Total des Recettes HT</b>	<b>662 077.00 €</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>132 415.40 €</b>	<b>TVA (20 %)</b>	<b>132 415.40 €</b>
<b>Total des Dépenses TTC</b>	<b>794 492.40 €</b>	<b>Total des Recettes TTC</b>	<b>794 492.40 €</b>

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

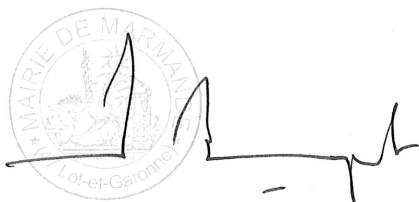
**Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être octroyées pour ce dossier, auprès des différents organismes.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

